DE VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Book

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

ಹಿಂದ

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BELVAL - BESSET - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN --

Présents mais non encore installés donc sans voix délibératives : BARRUET - BIBERON - CARMINATTI - CROISIC - VILLEMAIN

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 1
DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023
DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023
Nombre de membres présents: 67
Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 77

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_1-DE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA C.C. DE L'AIRE CANTILIENNE - RAPPORTEUR : P. MARINI

Le Conseil Communautaire de l'Aire Cantilienne a désigné, par délibération en date du 21 Novembre 2023, un nouveau délégué suppléant en remplacement de M. Serge LECLERCQ, démissionnaire.

Aussi, M. FONTAINE Pascal est désigné comme délégué suppléant en remplacement de M. Serge LECLERCQ.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la nomination de ce nouveau délégué suppléant et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'installer Monsieur Pascal FONTAINE en qualité de délégué suppléant de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Book

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Books

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA -MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -MM. BELVAL - BESSET - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR -MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET -GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN -PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN --

Présents mais non encore installés donc sans voix délibératives : BARRUET - BIBERON - CARMINATTI -VILLEMAIN

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 2 DATE DE CONVOCATION: 17.11,2023 DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents : 68 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 78

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Tél. 03 44 38 29 00

Fax 03 44 38 23 61 www.smdaise.fr

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_2-DE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA C.C. DES SABLONS - RAPPORTEUR : P. MARINI

Le Conseil Communautaire des Sablons a désigné, par délibération en date du 17 Novembre 2023, un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Sébastien DELAVILLE.

Aussi, M. Olivier CROISIC est désigné comme délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Sébastien DELAVILLE.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la nomination de ce nouveau délégué et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'installer Monsieur Olivier CROISIC en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes des Sablons.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président,

Philippe MARINI

DE VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Book

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE

Poss

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN --

Présents mais non encore installés donc sans voix délibératives : BIBERON - CARMINATTI - VILLEMAIN

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 3

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 69

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 79

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_3-DE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA C.C. DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE RAPPORTEUR : P. MARINI -

Le Conseil Communautaire des Pays d'Oise et d'Halatte a désigné, par délibération en date du 27 Septembre 2023, un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre WRZOCHOL, décédé.

Aussi, M. Eric BARRUET est désigné comme délégué titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre WRZOCHOL.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la nomination de ce nouveau délégué et de l'installer immédiatement dans ses fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'installer Monsieur Eric BARRUET en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI DE VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publiė le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

ക്കുട

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA THELLOISE

8

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN --

Présents mais non encore installés donc sans voix délibératives : - CARMINATTI - VILLEMAIN

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 4

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 70

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants : 80

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_4-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES POUR LA C.C. THELLOISE - RAPPORTEUR : P. MARINI -

Par délibérations en date du 12 Octobre 2023 et du 6 décembre 2023, le conseil communautaire de THELLOISE, a procédé à 2 renouvellements de délégués, comme suit :

- M. Alain DUCLERCQ (délégué titulaire) est remplacé par M. BIBERON Benoît qui était luimême délégué suppléant,
- M. BIBERON Benoît (délégué suppléant) est remplacé par M. Ludovic GORINE.

Il est donc demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir prendre acte de ces deux nouvelles nominations et d'installer immédiatement M. BIBERON Benoît et M. Ludovic GORINE dans leurs fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de ces deux nouvelles nominations et d'installer immédiatement M. BIBERON Benoît en qualité de délégué titulaire et M. Ludovic GORINE en qualité de délégué suppléant pour la Communauté de Communes THELLOISE.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI



Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_4B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

එංර

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Book

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA -MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MÁSSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA -DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD -MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS -VANDEBURIE - WAWRIN -

<u>Etaient représentés par leur suppléant :</u> M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES BILL - CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR -MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET -GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN -PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN --

Présent mais non encore installé donc sans voix délibératives :- VILLEMAIN

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 4BIS

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023 DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents : 71 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants : 81

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_4B-DE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Par délibération en date du 28 Septembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Beauvaisis a procédé au renouvellement d'un délégué titulaire, comme suit :

M. Hans DEKKERS (délégué titulaire) est remplacé par M. Johnny CARMINATI

Il est donc demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir prendre acte de cette nouvelle nomination et d'installer immédiatement M. Johnny CARMINATI dans ses fonctions.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de cette nouvelles nomination et d'installer immédiatement M. Johnny CARMINATI en qualité de délégué titulaire pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI DE VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

∂~6

INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

ඔංගි

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOL! - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 5

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 73

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 83

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_5-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES POUR L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE - RAPPORTEUR : P. MARINI -

Lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, Monsieur Alexandre OUIZILLE a été élu sénateur de l'Oise.

Alexandre OUIZILLE était 1er vice-président du SMDO depuis le 10 septembre 2020. Il avait recu délégation du président pour suivre la passation des marchés publics lancés selon des procédures formalisées et présider la Commission d'Appel d'Offres. A ce titre, il était habilité à signer les marchés attribués par cette commission ainsi que les actes afférents.

Depuis 2017, et en vertu de l'article L.O. 141-1 du code électoral, un sénateur ne peut plus exercer une fonction exécutive locale au sein d'une collectivité territoriale ou de l'un de ses groupements.

Les EPCI et syndicats mixtes sont concernés par cette mesure.

Dans ces conditions, Monsieur OUIZILLE ne peut plus être vice-président du SMDO et avoir une délégation de fonctions.

Jean-Michel ROBERT, qui représentait également l'ACSO en qualité de vice-président chargé des questions relatives au transport, a fait part de sa démission.

Le Conseil communautaire de l'ACSO s'est réuni le 23 Novembre et a désigné Jean-Claude VILLEMAIN pour être nouveau délégué titulaire. Il convient de l'installer.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

: de prendre acte de la nomination de M. Jean-Claude VILLEMAIN en qualité de délégué titulaire pour l'Agglomération Creil Sud Oise.

> ADOPTE PAR LE COMITE. Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme. Le Président, Philippe MARINI

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

800

ELECTION DE 2 VICE-PRESIDENTS REPRESENTANT L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Book

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET - M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 6

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 73

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants : 83

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_6-DE

ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS A L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, Monsieur Alexandre OUIZILLE a été élu sénateur de l'Oise.

Alexandre OUIZILLE était 1er vice-président du SMDO depuis le 10 septembre 2020. Il avait reçu délégation du président pour suivre la passation des marchés publics lancés selon des procédures formalisées et présider la Commission d'Appel d'Offres. A ce titre, il était habilité à signer les marchés attribués par cette commission ainsi que les actes afférents.

Depuis 2017, et en vertu de l'article L.O. 141-1 du code électoral, un sénateur ne peut plus exercer une fonction exécutive locale au sein d'une collectivité territoriale ou de l'un de ses groupements.

Les EPCI et syndicats mixtes sont concernés par cette mesure.

Dans ces conditions, Monsieur OUIZILLE ne peut plus être vice-président du SMDO et avoir une délégation de fonctions.

Aussi, l'ACSO propose la candidature de Jean-Claude VILLEMAIN au poste de 1^{er} vice-président et celle d'Isabelle ROSE-MASSEIN, déléguée titulaire pour être la deuxième vice-présidente représentant l'agglomération creilloise.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable sur ses propositions. Il n'y a pas d'autres candidatures.

C'est pourquoi il importe de procéder à l'élection des nouveaux vice-présidents, conformément à l'article 8-1 des statuts du syndicat.

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales rappelées précédemment, les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cette élection a été réalisée par vote électronique.

Les résultats du vote sont les suivants

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT 1er tour de scrutin :

Nombres de présents ou représentés		83
Nombre d'abstentions		2
Nombre de votants	3	81
Nombre de votes litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral à déduire	*	7
Suffrages exprimés	(2)	74
Majorité absolue		38
•		

A obtenu:

M. Jean-Claude VILLEMAIN 74 voix

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_6-DE

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Vice-président du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT 1er tour de scrutin :

Nombres de présents ou représentés		83
Nombre de votes litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral à déduire	8	6
Suffrages exprimés Majorité absolue	ia :	77 39

A obtenu:

Mme ROSE-MASSEIN Isabelle : 77 voix

Madame **Isabelle ROSE-MASSEIN** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-présidente du Bureau et immédiatement installée dans ses fonctions.

ADOPTE PAR LE COMITE à l'unanimité, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI

Elections au Comité Syndical du SMDO du 21 décembre 2023

			7											
Délibération	Vote	Tour	Sièges à pourvoir	Présents ou Représentés	Abstentions Votants Blancs	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages Type	Туре	Ma	Conseiller (N°) / Liste (membres)	Nh Voix	70
BUREAU	Nouveau Vice-Président n°1	,	-		70				exprimes	majorne	쁑		VIDA ON	ę
		1	+	63	7	81	7	0	74	A	33	VIII FMAIN lean-claude (1751	;	
												Transport of the state of the s	/4	100,0%
RIDEAL	2	İ												
	Nouveau Vice-President n"2		r	83	0	83	9	0	2.2	*				
									6.0	*	S.	ROSE MASSEIN Isabelle (108)	11	100,0%
Deliberation n'1	Commission Délégation de Services Publics	-1	rJ.	83	0	83	0	0	88	۵	-	() (ETC 1 (E)		
								8			-	12 E T (2)	000	200

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023 526

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_6-DE

Envoyé en préfecture le 27/12/2023 Reçu en préfecture le 27/12/2023 52LO

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_6-DE

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

@00G

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

එංගි

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 7

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 73

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 83

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_7-DE

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RAPPORTEUR : P. MARINI

La Commission de délégation de service public est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, conformément à l'article 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Lors du Comité syndical du 30 septembre 2020, l'assemblée délibérante a élu la liste suivante :

Délégation de S	Service Public (DSP)
Présidente : MME	Arielle FRANCOIS (ARC)
Titulaires	Suppléants
1. M. Olivier DE BEULE (CCPlateau Picard)	1. M. Yannick MATURA (CAB)
2. M William LESAGE (CCSSO)	2. M. Jacky MELIQUE (CCSSO)
3. M. Alexandre OUIZILLE (ACSO)	3. M. Philippe KELLNER (CCPOH)
4. M. Franck MINE (CCClerm.)	4. M. Jean-Michel ROBERT (ACSO)
5. MME Corry NEAU (CCACant.)	5. M. Jean-François CROISILLE (CCLVD)

Le 24 septembre 2023, Alexandre OUIZILLE a été élu sénateur de l'Oise et a indiqué qu'il souhaitait rester membre de la Commission de Délégation de service public, mais en qualité de suppléant. Il remplacerait ainsi Jean-Michel ROBERT qui a fait part de sa démission.

Afin de remplacer Alexandre OUIZILLE en qualité de membre titulaire, l'ACSO propose la candidature d'Isabelle ROSE-MASSEIN.

Ces propositions ont reçu l'avis favorable des membres du Bureau. Aucune autre liste n'est présentée. Il est donc proposé de voter pour la liste suivante :

Délégation de	Service Public (DSP)
Présidente : MME	Arielle FRANCOIS (ARC)
Titulaires	Suppléants
1. M. Olivier DE BEULE (CCPlateau Picard)	1. M. Yannick MATURA (CAB)
2. M William LESAGE (CCSSO)	2. M. Jacky MELIQUE (CCSSO)
3. MME Isabelle ROSE-MASSEIN (ACSO)	3. M. Philippe KELLNER (CCPOH)
4. M. Franck MINE (CCClerm.)	4. M. Alexandre OUIZILLE (ACSO)
5. MME Corry NEAU (CCACant.)	5. M. Jean-François CROISILLE (CCLVD)

Les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection de la Commission de Délégation de Service Public a été effectuée par vote électronique, chaque délégué se voyant attribuer un boîtier.

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_7-DE

Les résultats du vote sont les suivants :

ELECTION DE LA COMMISSION D.S.P. 1^{er} tour de scrutin :

Nombres de présents ou représentés 83

Nombre de votes litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral à déduire

Suffrages exprimés 83

Majorité absolue

A obtenu:

La liste des membres de la Commission DSP 83 voix

Délégation de	Service Public (DSP)
Présidente : MME	Arielle FRANCOIS (ARC)
Titulaires	Suppléants
1. M. Olivier DE BEULE (CCPlateau Picard)	1. M. Yannick MATURA (CAB)
2. M William LESAGE (CCSSO)	2. M. Jacky MELIQUE (CCSSO)
3. MME Isabelle ROSE-MASSEIN (ACSO)	3. M. Philippe KELLNER (CCPOH)
4. M. Franck MINE (CCClerm.)	4. M. Alexandre OUIZILLE (ACSO)
5. MME Corry NEAU (CCACant.)	5. M. Jean-François CROISILLE (CCLVD)

La liste proposée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les membres de la Commission DSP ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

ADOPTE PAR LE COMITE à l'unanimité, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI

Elections au Comité Syndical du SMDO du 21 décembre 2023

Délihération	Moto	Tour	Sièges à	Présents ou	Abetantions	Votento	a la	Made	Suffrages	Type	Majorité /	Control (seek)	2	100
	Anna	1001	pourvoir	Représentés	Abstentions vocants	VOLCETUS	plancs		exprimés Majorité QE	Majorité	ö	consenier (N.) / Liste (memores)	XIO A GIN	R
BUREAU	Nouveau Vice-Président n°1	1	1	83	7	81	7	0	74	٧	38	VILLEMAIN Jean-claude (125)	74	100,09%
BUREAU	Nouveau Vice-Président n°2	1	1	83	0	83	9	0	11	A	39	ROSE MASSEIN Isabelle (108)	11	100,09%
Délibération n°1	Commission Délégation de Services Publics	1	52	83	0	83	0	0	83	Ь	#	LISTE 1 (S)	83	100,096

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023 5 LO

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_7-DE

Reçu en préfecture le 27/12/2023

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC23_7-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

VOTE DES 25%

Book

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA -MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DUDA -DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR -MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - DROUIN - GIVELET -GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN -PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI - VATIN -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 8 DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023 DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents : 73 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants : 83

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Tél. 03 44 38 29 00 Fax 03 44 38 23 61

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_8-DE

VOTE DES 25% - RAPPORTEUR : C. NEAU

Le premier alinéa de l'article 7 de la loi du 2 mars 1982, modifié par la loi du 5 janvier 1998, prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget au plus tard le 31 mars, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits, hors dette et mouvements d'ordre, ayant été inscrits à la section d'investissement du budget 2023 sont les suivants :

Total des dépenses d'investissement :

14 992 612,01 €

- Mouvements d'ordre :

- 1 942 330,00 €

- Remboursement du capital de la dette :

- 7 368 400,00 €

Total à prendre en compte :

5 681 882,01 €

5 681 882,01 € x 25 %:

1 420 470,50 €

Il est donc possible, en vertu des textes précités, de pré-affecter un potentiel de crédits de 1 420 470,50 € sur le budget 2024 avant son adoption.

Il a été proposé au Comité Syndical d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024 les dépenses dans la limite des crédits ci-après désignés :

Compte M14	Compte M57	Libellé	Vote 25%	Utilisations possibles
2031	2031	Etudes	50 000 €	Etude déchetteries
2051	2051	Immobilisations incorporelles (logiciels)	75 000 €	Logiciels services administratifs
2111	2111	Acquisitions foncières	400 000 €	Acquisition de terrains pour déchetteries & Bresles
2135	21351	Installations générales agencements	200 000 €	Agencements divers sur les installations (déchetteries, quais, CVE)
2158	2158	Autres matériels techniques	100 000 €	Equipements déchetteries & Régie transport
21735	21735	Constructions -Installations générales	70 000 €	Agencements divers sur les déchetteries mises à disposition
21758	21758	Matériels techniques	10 000 €	Matériel pour déchetteries mises à disposition
2183	21838	Matériel de bureau et informatique	120 000 €	Matériel informatique pour tous les services
2184	21848	Mobilier	5 000 €	Mobilier divers
2188	2188	Autres immobilisations	200 000 €	bennes de déchetteries
2313	2313	Constructions en cours	125 000 €	Travaux d'agrandissement déchetteries
		TOTAL	1 355 000 €	

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_8-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Corry NEAU, Vice-Présidente, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024 les dépenses dans la limite des crédits ci-après désignés.

Compte M14	Compte M57	Libellé	Vote 25%	Utilisations possibles
2031	2031	Etudes	50 000 €	Etude déchetteries
2051	2051	Immobilisations incorporelles (logiciels)	75 000 €	Logiciels services administratifs
2111	2111	Acquisitions foncières	400 000 €	Acquisition de terrains pour déchetteries & Bresles
2135	21351	Installations générales agencements	200 000 €	Agencements divers sur les installations (déchetteries, quais, CVE)
2158	2158	Autres matériels techniques	100 000 €	Equipements déchetteries & Régie transport
21735	21735	Constructions -Installations générales	70 000 €	Agencements divers sur les déchetteries mises à disposition
21758	21758	Matériels techniques	10 000 €	Matériel pour déchetteries mises à disposition
2183	21838	Matériel de bureau et informatique	120 000 €	Matériel informatique pour tous les services
2184	21848	Mobilier	5 000 €	Mobilier divers
2188	2188	Autres immobilisations	200 000 €	
2313	2313	Constructions en cours	125 000 €	Travaux d'agrandissement déchetteries
		TOTAL	1 355 000 €	

ADOPTE PAR LE COMITE à l'unanimité, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_9-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

@00G

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

2000

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DROUIN DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - GIVELET - GOUPIL KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN - PIA PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 9

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 75

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 85

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID:060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_9-DE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - (ANNEXE 2) - RAPPORTEUR : C. NEAU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

L'année 2024 va être marquée par plusieurs facteurs qui vont s'imposer au Syndicat et qui vont avoir un impact budgétaire significatif : le renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri, la fluctuation du marché du recyclage et celui de l'énergie, la difficulté à assurer les infrastructures industrielles (CVE et centre de tri) et l'évolution de la TGAP :

- Le renouvellement du marché d'exploitation du centre de tri avec prise d'effet au 30 avril 2024 :

Par délibération en date du 7/12/2023, les membres du Bureau ont validé le choix de la CAO pour l'exploitation du centre de tri qui va être confiée à la société SEPUR à compter au 30 avril 2024. Le coût de traitement, bien qu'avoisinant le coût d'objectif fixé à 109 € HT/tonne est supérieur à celui du marché actuel. L'impact sur l'année 2024 est estimé à + 1,3 M€.

- Le marché du recyclage:

Après une année 2022, où les cours des matières premières issues du recyclage étaient élevés, en raison notamment de la demande des consommateurs après la période de pandémie, les cours ont commencé à s'infléchir fin 2022 et ont continué de baisser en 2023 sous l'effet de la crise de l'énergie, de l'inflation, d'une diminution de la consommation mais également suite à une baisse de la demande des « donneurs d'ordre », notamment dans le domaine de l'emballage, préférant les matières vierges à celles recyclées.

A titre de prudence, la plupart des recettes matières en provenance de la collecte sélective ont été calculées sur des prix de reprise planchers.

Selon les cours actuels, l'impact budgétaire est estimé à une moindre recette de l'ordre de 350 000 € sur l'exercice 2024.

- Le marché de l'électricité

Conformément au contrat de délégation de service public conclu avec Idex pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique (CVE), le SMDO est intéressé sur les recettes énergétiques si celles-ci sont supérieures à celles définies dans le compte d'exploitation prévisionnel (CEP).

L'électricité est vendue pour près de 90% au Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) et pour près de 10% à l'exploitant du Centre de tri voisin du CVE.

Avant d'être proposée aux particuliers et aux entreprises, l'électricité est vendue et achetée sur le marché de gros européen. Le marché s'adresse aux producteurs d'électricité et aux fournisseurs qui s'approvisionnent en électricité pour la vendre aux particuliers et aux entreprises. Ils peuvent acheter ou vendre de l'énergie soit la veille pour le lendemain (marché spot) ou pour une fourniture dans les jours, les semaines jusqu'aux années à venir (marché à terme).

En 2023, le cours de l'électricité a baissé sensiblement, que ce soit sur le marché SPOT ou le marché à terme.

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_9-DE

Si, pour 2022, le SMDO a pu être intéressé à hauteur de 1,2 M€ aux recettes électriques du délégataire, il devrait l'être nettement moins en 2023. A titre de prudence, en raison de la fluctuation du marché de l'électricité, le SMDO a limité l'intéressement à percevoir de son délégataire à 400 000 € pour 2024. Il avait été estimé à 2 M€ au BP 2023 (revu à 700 000 € dans le cadre d'une décision budgétaire modificative), soit une baisse de recette de BP 2023 à DOB 2024 de 1,6 M€.

Les primes d'assurance

La police d'assurance du centre de valorisation énergétique et celle du centre de tri arrivent à terme le 31/12/2023. Un appel d'offres a été lancé en Juillet 2023 afin de les renouveler. Aucune offre n'a été déposée et le marché a été déclaré infructueux.

Dans un contexte assurantiel compliqué, les services du SMDO, accompagnés de leur AMO, se sont rapprochés des groupements d'assureurs afin de négocier de nouveaux avenants de prolongation pour l'année 2024.

La Commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre dernier a pris connaissance des investigations menées par l'AMO. Tous les co-assureurs n'ont pas été trouvés pour couvrir 100% des risques et la CAO n'a donc pas pu se prononcer. Toutefois, les conditions financières dans lesquelles les avenants seraient conclus ont été exposées et conduiraient à une augmentation des primes de 50%.

L'impact budgétaire sur l'exercice 2024 est une augmentation de l'ordre de 700 000 €.

- L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes :

Les dispositions concernant les modifications des taux de la TGAP applicables aux déchets pour le stockage (mise en décharge) et l'incinération (valorisation énergétique), figurent à l'article 24 de la loi de Finances 2019. Le calendrier de hausse des taux est prévu jusqu'en 2025.

L'augmentation a été conséquente dès 2021 (+12 € sur le stockage et + 5 € sur l'incinération) et a fortement pesé sur les contributions des collectivités.

En 2023, pour les installations les plus performantes, la TGAP sur le stockage évolue encore de 11 €/t, passant de 40 € à 51 € la tonne, et celle sur l'incinération passe de 11€ à 12 € la tonne.

En 2024, pour les installations les plus performantes, la TGAP sur le stockage augmente encore de 7 €/t, passant de 51 € à 58 € la tonne, et celle sur l'incinération passe de 12 € à 14 € la tonne.

L'impact sur l'exercice 2024 est de 245 000 € pour 35 000 tonnes de TVE, de près de 330 000 € pour les 164 100 tonnes d'Omr.

Néanmoins, ces moindres recettes ou augmentations de charges pourront être compensées en 2024 par :

Les soutiens en provenance de CITEO :

Reçu en préfecture le 22/12/2023 _______

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_9-DE

Fin 2017, le SMDO a contractualisé avec CITEO pour la filière emballages ménagers selon un cahier des Charges propre à la filière REP.

Le terme du contrat avait été fixé initialement au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de CITEO pour la période 2018-2022.

Par arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des Charges et le contrat CAP ont été maintenus au-delà de leurs échéances initiales et ont été prolongés d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le cahier des charges pour la période 2024-2027 est en cours de discussion et le nouveau barème n'est pas encore arrêté.

Néanmoins, sur la base d'un simulateur mis à disposition par CITEO et sur la base des performances attendues, le soutien à percevoir sur les emballages ménagers a été estimé à 13,5 M€ pour 2024, à comparer à celui estimé au stade du BP 2023 de 12 M€, soit 1,5 M€ de recettes supplémentaires.

- L'excédent de fonctionnement reporté

Au stade du Débat d'orientation budgétaire, l'excédent de fonctionnement reporté est estimé à 5,5 M€ provenant majoritairement :

- De moindres charges d'exploitation (régie transport, frais d'entretien en déchetteries, traitement des Omr...) pour 500 000 €
- De moindres charges de personnel pour 350 000 €
- De moindres frais financiers (lignes de trésorerie peu utilisées) pour 250 000 €
- De la non utilisation des crédits inscrits en dépenses imprévues pour 550 000 €
- De la non utilisation des charges exceptionnelles pour 845 000 €
- De recettes ferrailles supplémentaires en provenance des déchetteries de 700 000 €
- De recettes supplémentaires en provenance de CITEO au titre de 2022 et 2023 pour 2,2 M€

L'excédent de fonctionnement sera réajusté lors du vote du Budget Primitif 2024, après constatation des résultats au compte administratif 2023.

En 2023, le SMDO constate une augmentation globale de la production de déchets (474 000 tonnes de DMA contre 467 000 tonnes en 2022), essentiellement liée aux apports en déchetteries. Le gisement Omr est en diminution de près de 3% (165 700 tonnes contre 171 300 tonnes en 2022) et la collecte sélective des emballages et papiers subit également une baisse de 2% (51 100 tonnes contre 52 200 tonnes en 2022)

Partant de ces constats, les orientations 2024 ont été bâties sur des projections prudentes faisant baisser les Omr et la collecte sélective de 1% tandis que les apports en déchetteries stagneraient.

Le budget global serait de 77,20 M€:

- 10,47 € pour la section d'investissement (hors restes à réaliser qui figureront au BP)
- 66,73 M€ pour la section de fonctionnement

Les contributions baisseraient globalement de 3,47%, passant de 36,2 M€ à 34,95 M€.

C'est dans ce contexte que les tarifs suivants ont été proposés

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_9-DE

Tarifs	part	etteries fixe à bitant	part	ts verts fixe à pitant	part	nbrants fixe à pitant	Oi part	port & ent des VIR fixe à itant	de part v	t & traitement s OMR ariable à la tonne
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
BP 2020	25,78 €	28,36 €	1,21 €	1,33 €	0,84 €	0,92 €	4,74 €	5.21 €	61.09 €	67,20 €
Changement taux de TVA en 2021		5,50% au lieu de 10%		5,50% su tieu de 10%		Pas de modificatio n 10%		Pas de modificatio n 10%		Pas de modification 10%
BP 2021	25,68 €	27,09 €	1,26 €	1,33 €	0,92 €	1,01 €	8,74 €	9,61 €	67,05 €	73.76 €
BP 2022	28,36 €	29,92 €	1,42 €	1,50 €	1,04 €	1,14€	6,74 €	7,41 €	55,42 €	60.96 €
BP 2023	29,98 €	31,63 €	1,42 €	1,50 €	1,27 €	1,40 €	6,74 €	7,41 €	43,20 €	47,52 €
DOB 2024	29,78 €	31,42 €	1,60 €	1,69 €	1,00 €	1,10 €	5,74 €	6,31 €	43,25 €	47,58 €

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la présentation faite lors de la Conférence des Présidents, réunie le 24 Novembre, Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 7 Décembre 2023, Vu l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 7 Décembre 2023, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Corry Neau, Vice-Présidente, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

8006

AVENANT N° 3 AU CONTRAT N° 38/21 DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

එංගි

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DROUIN DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR - MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - GIVELET - GOUPIL - KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN - PIA - PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 10

DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023

Nombre de membres présents: 75

Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 85

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS 21DEC2023 10-DE

AVENANT N°3 AU CONTRAT N° 38/21 DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - RAPPORTEUR : A. FRANÇOIS

L'avenant n° 3 à la concession de service public relatif à l'exploitation du centre de valorisation énergétique a pour objet de :

- Retirer ou ajouter des prestations de travaux au programme initial. Ces modifications sont intégrées dans des fiches de modifications de travaux (FMD);
- Modifier l'Article 48.2 du contrat relatif au transport substitutif à la route.
- 1) Retrait / Ajout de prestations de travaux au programme initial

L'avenant 3 la concession de service public pour l'exploitation du centre de valorisation des déchets ménagers et assimilés a pour objet d'intégrer les fiches de modifications des travaux ci-dessous.

Les fiches proposées à cet avenant sont les suivantes :

- FMD 001: Suppression du transport des ferrailles de mâchefers en sortie des lignes existantes. Il était demandé un acheminement automatique des ferrailles issues des mâchefers vers le hall de stockage via la mise en place d'un convoyeur. Cette disposition complexifie la gestion de ces sortants et ne semble pas utile au vue de la bonne exploitation actuelle. Il est proposé d'abandonner ces travaux.
- FMD 002 : Suppression d'un échangeur 16 bars pour une alimentation anticipée du réseau de chaleur de Creil.
 - Il était demandé la mise en place d'un échangeur pour alimenter, avant la mise en place de la 3º ligne de valorisation énergétique, le réseau de chaleur de Creil. Le raccordement entre le CVE et la chaufferie de la Cavée de Senlis n'aura pas lieu avant la mise en place de la 3º ligne, il est proposé d'abandonner ces travaux.
- FMD 003: Mise en conformité ATEX du silo coke de lignite.

 Lors du démarrage des études, il a été constaté que le silo coke de lignite, le dispositif de dosage ainsi que les équipements implantés à proximité n'étaient pas adaptés au zonage ATEX. Une mise en conformité de ces équipements est nécessaire.
- FMD 006 : Décalage du planning d'une partie du programme des travaux de la tranche obligatoire.
 - Un décalage du programme de réalisation de certains travaux prévus en tranche obligatoire est demandé en raison de la découverte d'espèces protégées dans l'emprise des travaux. Cette découverte a nécessité la réalisation d'une demande de dérogation espèces protégées. Ce décalage de travaux concerne la réalisation de la troisième voie ferrée. La mise en service de cette voie était prévue pour le 11 septembre 2023, il est proposé de la décaler à avril 2025.
- FMD 009 : Etudes liées à la découverte d'espèces protégées lors de l'étude d'impact. La découverte d'espèces protégées a nécessité la réalisation d'études complémentaires, le montage d'un dossier de demande de dérogation et l'assistance juridique associée en phase DAF.
- FMD 010: Mise en double voie de la route à l'arrière du centre de tri.
 La circulation sur le site a dû être revue au vu des travaux de la troisième ligne de valorisation énergétique, via notamment une circulation alternée des véhicules derrière le centre de tri. Pour réduire les risques d'accidentologie liés à la circulation des poids lourds dans cette zone, le SMDO a demandé d'élargir la voie pour passer en double sens afin de sécuriser la circulation dans cette zone. Cet élargissement permettra également l'attente de 1 à 2 camions et ainsi évitera l'attente des véhicules à l'extérieur du site.
- FMD 011: Protection par extinction automatique à gaz du local TGBT.

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_10-DE

Suite à la rédaction du plan de prévention de l'évaluation des risques par AXA, apériteur de l'assurance multirisque du CVE, une protection par extinction automatique à gaz doit être mise en place. Le SMDO propose d'intégrer ces travaux à la concession.

L'impact financier de ces modifications de travaux est le suivant :

Tranche de travaux	N°	Objet	Plus / Moins-value
TF	001	Transport des ferrailles - abandon de la modification en sortie des extracteurs L1 et L2	- 194 496 € HT
TF	002	Réaménagement et suppression de l'échangeur 16 bars	- 508 389 € HT
TF	003	Mise aux norme ATEX des équipements en zone silo coke de lignite avec incidence planning	+ 421 240 € HT
TF	006	Décalage du planning d'une partie du programme des travaux de la tranche obligatoire (voie ferroviaire)	0 € HT
TO2	009	Incidences liées à la découverte d'espèces protégées lors de l'étude d'impact	+ 40 000 € HT
TO2	010	Passage en double voie de la voie à l'arrière du centre de tri	+ 135 724,75 € HT
TF	011	Protection IEAG du TGBT suite aux recommandations assureurs	+ 159.622,20 € HT

Le total de ces modifications de travaux est de + 53.701,95 € HT (soit 0,17% d'augmentation par rapport aux investissements initiaux).

1) Modification de l'Article 48.2 du contrat relatif au transport substitutif à la route.

L'Article 48.2 du contrat stipule qu'en cas d'absence de desserte ferroviaire empêchant l'approvisionnement de caissons vers le site de traitement, les chauffeurs de la plateforme ferroviaire seront mobilisés en priorité par le Syndicat ou le commissionnaire de transport ferroviaire afin de participer à la mise en place de la substitution routière permettant l'acheminement des caissons par la voie routière.

Le coût de transport était ainsi prévu au contrat de concession. Or, le contrat que le SMDO a conclu avec son concessionnaire de transport ferroviaire prévoit une prise en charge financière par ce dernier lors de demande de substitution routière.

Il est ainsi convenu une refacturation directe entre IDDEO et le concessionnaire de transport.

L'avenant n°3 a été présenté le 18 décembre à la commission DSP qui a émis un avis favorable.

Il a été demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer cet avenant.

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_10-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service public réunie le 18 décembre 2023,

Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Arielle FRANÇOIS, Vice-Présidente, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver la signature de l'avenant 3 au contrat n° 38/21 de la Concession de Service Public pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme,

Le Président, Philippe MARINI



Reçu en préfecture le 22/12/2023 5²LO

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS 21DEC2023 11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Book

AVENANT N°6 AU CONTRAT TYPE DE LA FILIERE REP DES EMBALLAGES MENAGERS **ET PAPIERS GRAPHIOUES**

ඐක

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA -MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DROUIN DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI -MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR -MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - GIVELET - GOUPIL -KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN - PIA -PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 11 DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023 DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents : 75 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants : 85

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_11-DE

AVENANT N°6 AU CONTRAT TYPE DE LA FILIERE REP DES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS GRAPHIQUES - RAPPORTEUR : O. DE BEULE

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour la période 2018-2022 pour la filière emballages ménagers), les Parties ont conclu, conformément au Cahier des Charges de la filière REP, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP ».

Initialement, le terme du contrat avait été fixé au 31 décembre 2022. L'agrément a été reconduit d'une année dans le cadre de l'avenant 4 au contrat.

Le nouveau barème G ainsi que le contrat CAP associé ne sont pas encore finalisés.

Il est proposé la signature d'un avenant afin de maintenir le contrat CAP et d'assurer la continuité du dispositif jusqu'à publication et signature du futur contrat qui devrait intervenir courant 2024. Cet avenant intègre une clause de mise en conformité avec le nouveau cahier des charges.

En conséquence, il convient de signer un avenant n°6 au contrat Citeo afin de prolonger ce contrat.

Il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir autoriser le Président à signer cet avenant.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Olivier DE BEULE, Vice-Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la signature d'un avenant 6 au contrat type de la filière REP des Emballages Ménagers et Papiers Graphiques avec CITEO afin de maintenir le contrat CAP et d'assurer la continuité du dispositif jusqu'à publication et signature du futur contrat qui devrait intervenir courant 2024.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE COMITE à l'unanimité. Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président,

Philippe MARINI



Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

එකෙර

FIXATION DES DUREES ET MODALITES D'AMORTISSEMENT

Posts

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA - MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI - MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER - CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DROUIN DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI - MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - GIVELET - GOUPIL KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN - PIA PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI -

N° d'ordre : CS-21 DEC-2023 - 12 DATE DE CONVOCATION : 17.11.2023

DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents: 75 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 85

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_12-DE

FIXATION DES DUREES ET MODALITES D'AMORTISSEMENT - RAPPORTEUR : C. NEAU

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Le champ d'application est défini par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles applicables aux collectivités.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement par l'Assemblée Délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans
- Des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

L'instruction budgétaire et comptable M57 pose également le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis avec dérogation possible pour certains biens dûment justifiée.

Il a été proposé de fixer les durées d'amortissement des biens acquis après le 1^{er} janvier 2024, comme suit :

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

DOPTE PAR LE COMITE à l'unanimité, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président, Philippe MARINI

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_12-DE

transfert vers le compte d'immobilisation approprié, il est proposé que la date de mise en service soit celle du procès-verbal de réception des travaux. La date de mise en service des biens mis à disposition sera également celle résultant du procès-verbal de mise à disposition. Pour tous les autres biens, il est proposé que la date de mise en service soit entendue comme la date de l'émission du mandat (ou du dernier mandat lorsque le paiement est fractionné).

Il est en outre proposé que les biens de faible valeur (inférieur à 1 000 €), par dérogation à la règle du prorata temporis, soient amortis en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Il est rappelé que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine et suivant la norme M14.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Corry NEAU, Vice-Présidente, Après en avoir délibéré,

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'approuver la fixation des durées et modalités d'amortissement telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

4

Reçu en préfecture le 22/12/2023 52LO

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Book

MODIFICATION DES TARIFS DE DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES

@00G

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Décembre à 20 h 00, s'est réuni dans la salle Pommery à Clermont, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BILL - CALDERON - CARON - DEBLIECK - FRANÇOIS - HERMAN - LEJEUNE - MERCIER - MORIA -MUSELET - NEAU - PICARD - REGNIEZ - ROSE MASSEIN - VAN DE WEGHE - VIGNOLI -MM. BARRUET - BELVAL - BESSET - BIBERON - BLARY - BOSINO - BRETON - CARMINATTI - CARRÉ - CASSA - CORDIER - CORMIER- CROISIC - CROISILLE - DA SILVA - DE BEULE - DELAERE - DESLIENS - DESMOULINS - DRAY - DROUIN DUDA - DUFRESNES - DUMORTIER - FAYOLLE - GAGE - GERNEZ - HELLAL - LECHATTON - MAHET - MARINI -MIGNARD - MINÉ - MOKHTARI - MORIN - OLLIVIER - OUIZILLE - PETERS - PICART A. - PICART C - PUPIN - RUFFAULT - SEELS - VANDEBURIE - VATIN - VILLEMAIN - WAWRIN -

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CHEMIN par M. LAMBERT - M. DE VALROGER par M. OURY - M. DESHAYES par Mme MULLEBROUCK - M. FEIGUEUX par M. TOURAIN - M. HAUDRECHY par Mme DANNEEL - M. LEBOEUF par M. RECTON - M. LEMAIRE par Mme BOQUET -M. LEVASSEUR par M. PIGNÉ - M. MULLER par Mme DECAMP - M. PERRIN par Mme ALKAYA - M. SOYER par Mme VAN ELSUWE - M. TAVERNIER par Mme POTTIER -

Etaient représentés :

M. BLANCFENE par M. DUDA - DESESSART par M. SEELS - M. DOUET par M. FAYOLLE - M. DUBOUIL par Mme VAN DE WEGHE - Mme DUFRANNE par M. MINE - M. GOURDOU par M. DE BEULE - M. MATURA par Mme LEJEUNE Mme RICHARD par M. OUIZILLE - M. TABARY par M. DELAERE - M. VASQUEZ par M. MOKHTARI -

Etaient absents ou excusés :

MMES CLINCKEMAILLIE - COPPENS - DAUCHELLE - FOYART - VALENTE LE-HIR -MM. BATTAGLIA - BOUKHACHBA - CARON - DELANEF - DEMAY -DOLLE - DUFLOT - DUFOUR - GIVELET - GOUPIL -KELLNER - LACROIX - LE MAREC - LEFEVRE - LEONARD - LESAGE - MELIQUE - PALANDRE - PELEMAN - PIA -PERROT - RICHARD - SELLIER - SENECHAL - SERVELLE - SICARD - SUPERBI -

N° d'ordre: CS-21 DEC-2023 - 13 DATE DE CONVOCATION: 17.11.2023 DATE D'AFFICHAGE: 17.11.2023 Nombre de membres présents : 75 Nombre de membres en exercice: 117

Nombre de votants: 85

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Parc Tertiaire et Scientifique

Adresse postale: CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex

Tél. 03 44 38 29 00 Fax 03 44 38 23 61

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_13-DE

MODIFICATION DES TARIFS DE DEPOTS DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIES RAPPORTEUR : D. GAGE

Lors du comité syndical du 8 décembre 2022, des modifications des tarifs de dépôts des professionnels pour l'année 2023 avaient été votées. Pour l'année 2024, il est nécessaire de revoir certains de ces tarifs, compte tenu de l'évolution des conditions économiques des marchés de traitement en cours (révision des prix, augmentation de la TGAP) et des tarifs appliqués dans le cadre des marchés attribués en 2023.

La modification des tarifs concerne les usagers professionnels, artisans, commerçants, associations, administrations, bénéficiaires des chèques emplois services, SCI, autoentrepreneurs

Pour rappel, les tarifs de dépôts prennent également en compte les coûts de transport supportés par le Syndicat depuis l'année 2023.

L'évolution des tarifs serait la suivante :

Type de déchets	Tarifs 2023 (en € HT)	Tarifs 2024 (en € HT)	Evolutio
Batteries	gratuit	gratuit	
Bois	27 € / m³	30 / m3	11%
Carton	15 € /m²	15 € /m³	
DEA	gratuit	gratuit	
DEEE	Non	Non	
DDS	7,90 € / 0,01 m³	8,3 € / 0,01 m3	5%
Déchets verts	26,5 € / m³	30 € / m3	13%
Huiles de friture	gratuit	gratuit	
Huiles de vidange	gratuit	gratuit	
Lampes et néons	gratuit	gratuit	
Métaux	12 € / m³	12 € / m³	
Papiers	Non	Non	
Piles et accumulateurs	Non	Non	
Pneumatiques	Non	Non	
Terres et gravats	25 € / m³	25 € / m3	
Textiles Linge Chaussures	Non	Non	
Tout venant non valorisable	50,5 € / m³	54,5 € / m3	8%
Tout venant valorisable	20,5 € / m³	21,1 € / m3	3%

Ces augmentations de tarifs sont nécessaires afin de facturer les artisans au prix coutant des prestations de traitement.

Cette modification de tarifs serait appliquée à compter du 1^{er} janvier 2024, sur toutes les déchetteries gérées par le SMDO acceptant les professionnels.

Ces modifications tarifaires ne concerneront pas, pour le moment, la déchetterie de Liancourt Saint Pierre et le point propre de Porcheux. Ces deux sites, dont l'exploitation par le SMDO a été reprise le 1^{er} juillet 2022, disposent d'un règlement intérieur et de modalités d'accès pour les professionnels différents. Des discussions ont eu lieu au cours de l'année 2023 avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle sur ces conditions d'accès. Ces dernières seront finalisées courant 2024.

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID: 060-200067619-20231221-CS_21DEC2023_13-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Daniel GAGE, Vice-Président, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la modification des tarifs pour les professionnels, tels que présentés cidessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, sur toutes les déchetteries gérées par le SMDO acceptant les professionnels, à l'exception des déchetteries situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Véxin-Thelle.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTE PAR LE COMITE, Et, ont les Membres Présents Signé après lecture Pour Copie Conforme, Le Président,

Philippe MARINI